

Les classes à horaires aménagés musique "Nouvelles technologies et pratiques collectives", initiées en 2009, proposent un cursus pédagogique mis en place par le collège Pierre-Mendès-France en partenariat avec l'École des Arts.

Ce dispositif, financé par la Ville de Marcoussis avec l'aide du Conseil départemental de l'Essonne, est gratuit pour les élèves résidant à Marcoussis.

Il permet aux enfants qui le souhaitent, de bénéficier d'un aménagement d'horaires adaptés, conciliant un enseignement musical renforcé et une formation scolaire générale.

Il ne s'agit aucunement d'une filière professionnelle ou de pré-orientation. À l'issue de ce parcours, les élèves ont accès à toutes les classes de seconde (générale, technologique ou professionnelle).

Une attention toute particulière est portée au développement de l'esprit critique des élèves et à leur ouverture à tous les styles musicaux.

Aucun prérequis musical n'est nécessaire et l'entrée en classe CHAM se fait avant tout, suivant la motivation des élèves.

Cependant être élève en classe CHAM nécessite la pratique de l'instrument choisi au sein de l'École des Arts.

Collège Pierre-Mendès-France
Route de Nozay
91460 Marcoussis
01 69 63 37 40

École des Arts
Parc des Célestins
91460 Marcoussis
01 69 01 52 66
ecoledesarts@marcoussis.fr



CHAM

Classe à Horaires Aménagés Musique

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PRATIQUES COLLECTIVES - COLLÈGE PIERRE-MENDES-FRANCE - ÉCOLE DES ARTS



Organisation de la Scolarité

L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Au collège Pierre-Mendès-France : dans le cadre des programmes officiels.

Un aménagement d'emploi du temps permet aux élèves de se rendre à l'École des Arts, proche du collège, pour la part de l'enseignement spécialisé qui y est assuré. Conformément à la réglementation (BO 31 du 29 août 2002), l'inscription en CHAM exclut le choix d'options facultatives (latin) et engage les élèves inscrits pour toute la durée de leur parcours au collège.

Les élèves de CHAM ont un rôle moteur dans l'établissement : ils participent à l'ouverture artistique qui constitue un des axes forts du projet d'établissement et impulsent une dynamique culturelle en son sein.

Un calendrier annuel des répétitions et des spectacles est construit conjointement entre le collège et l'École des Arts afin de ne pas perturber la scolarité des élèves. Les équipes pédagogiques du collège et de l'EDA qui se réunissent lors de conseils de classe, sous la présidence du Principal, évaluent en concertation les élèves.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

À l'École des Arts : sur le temps scolaire

● LES NOUVELLES TECHNOLOGIES 1h30

L'objectif est de développer simultanément l'utilisation des logiciels de composition et les connaissances musicales de l'élève (apprendre à réaliser une création musicale personnelle sur un thème défini en vue d'accompagner une image, une vidéo ou des danseurs).

La possession d'un ordinateur et d'un logiciel professionnel de MAO n'est pas obligatoire. La salle dédiée aux nouvelles technologies est accessible aux élèves sur demande et selon la disponibilité. L'utilisation de logiciels libres de droits et gratuits est intégrée à la formation.

Les élèves disposent des moyens suivants : 12 postes informatiques équipés, 1 cabine d'enregistrement, 2 studios de répétition.

CHAM

● LA PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE : 1h30

Faire de la musique en pratique collective est fondamental pour la formation du musicien. Elle permet de faire coexister l'écoute individuelle et l'écoute des autres. Elle développe la pulsation intérieure avec celle de l'orchestre, où tout le monde peut trouver sa place. Ici l'orchestre est composé d'une vingtaine d'élèves, c'est une expérience rare et enrichissante. Un répertoire éclectique, varié et adapté aux différents niveaux des élèves est proposé par les enseignants selon la composition instrumentale de l'orchestre.

Les projets artistiques sont axés sur le spectacle vivant et la création.

● L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTIQUES ARTISTIQUES : 1h

Cet atelier propose une ouverture sur différentes disciplines artistiques : danse (hip-hop, contemporaine, ...), théâtre et arts visuels (images numériques, ...).

Au collège Pierre-Mendès-France : sur le temps scolaire et périscolaire

● L'ÉCOUTE ET LA PRATIQUE VOCALE : 2h45

EDUCATION MUSICALE

Les élèves sont amenés à écouter, découvrir, comprendre puis analyser la musique dans toutes ses dimensions mais aussi approcher le vocabulaire musical et les notions techniques élémentaires. Il s'agit là de fournir à l'élève quelques clés de compréhension et d'analyse des œuvres écoutées afin de développer son sens critique.

PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE

Chanter ensemble, c'est trouver sa voix, la mettre en relation avec la voix des autres, la fonder dans une écoute globale, c'est aussi être capable de chanter seul. Cet apprentissage permet d'appréhender l'appartenance à un groupe, développe l'écoute et le respect du travail de l'autre, enseigne la rigueur. La technique vocale contribue à la maîtrise corporelle et sensitive, favorise la gestion du souffle, développe la mémorisation, l'autonomie. Les élèves abordent un répertoire varié. Ils ont l'occasion de se produire sur scène, en public, au cours de leur scolarité.



La participation des élèves de CHAM à la chorale du collège est un élément complémentaire permettant le rayonnement de la classe.

ADMISSION

Les candidat.e.s accompagné.e.s de leur.s représentant.e.s légaux.ales, sont reçus par les responsables des deux établissements lors d'un entretien de motivation.

La décision d'admission relève de la compétence du directeur académique, qui réunit à cet effet une commission spécifique.

Les élèves sont choisis sur des critères de motivation et non pas en fonction d'un niveau de pratique artistique. Les décisions de la commission académique sont souveraines et sans appel.

RESPONSABILITÉ

Les élèves sont sous la responsabilité :

- du collège pendant les cours d'enseignement général et lors des trajets vers l'École des Arts ;
- de l'École des Arts aux horaires indiqués à l'emploi du temps pendant l'enseignement spécialisé ;
- des parents pour les trajets entre l'École des Arts et leur domicile.